

unanimité de toutes les délégations là-dessus, y compris celles qui sont, à divers titres, parties au présent débat, est pour nous de la plus grande importance. Elle justifie la pleine confiance que ma délégation a toujours accordé au docteur Abdoh, mais elle implique aussi que l'on ne saurait contester les conclusions du rapport présentement à l'étude à moins de produire devant la commission des preuves irréfutables démontrant que la bonne foi de son auteur a été trompée, que des faits importants et graves ont échappé à l'observation du Dr. Abdoh et que ces lacunes ont pour effet de fausser complètement le sens du rapport et les conclusions que le commissaire aux plébiscites a cru bon de présenter.

Or, même après avoir entendu les arguments de la délégation du Cameroun ou le témoignage de certains pétitionnaires à cet effet, ma délégation est loin de croire que de telles preuves aient été présentées. Il est dans l'ordre de se poser au sujet du rapport, un certain nombre de questions, je le reconnais volontiers, puisque l'objet principal du présent débat est de porter un jugement de valeur sur les résultats du plébiscite de février dernier tels que présentés dans le rapport et d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Il convient donc d'examiner avec sérieux les arguments de ceux qui contestent le plébiscite.

Je m'en tiendrai exclusivement au plébiscite au Cameroun septentrional puisque l'autorité administrante comme le gouvernement de la république du Cameroun paraissent souscrire l'un et l'autre aux conclusions du rapport sur les résultats du plébiscite dans la partie méridionale du territoire. Il semble qu'il n'y ait aucun problème à ce sujet. Il restera à notre commission à en tirer les conclusions logiques.

Mais le cas du plébiscite au Cameroun septentrional est tout à fait différent puisque le distingué ministre des affaires étrangères de la république du Cameroun a cru bon